

## Le remboursement

Chaque convention PDME renferme une clause de remboursement qui établit les modalités selon lesquelles le requérant remboursera la Couronne (jusqu'à concurrence du montant total de la contribution du PDME). Le remboursement est fondé sur toutes les recettes et les ventes réalisées (moins toute base des ventes documentée sur le formulaire de demande), ou sur tout contrat conclu, conformément aux déclarations des rapports sur les recettes et les ventes.

FORMES D'ACTIVITÉ	BASE	TAUX	ÉCHÉANCE
Foires commerciales	ventes	3 %	À tous les 2 rapports recettes/ventes
Visites	ventes	3 %	À tous les 2 rapports recettes/ventes
Commercialisation innovatrice	ventes	2 %	À tous les 4 rapports recettes/ventes
Accord de commercialisation	ventes	2 %	À tous les 4 rapports recettes/ventes
Création de bureaux de vente permanents à l'étranger	ventes	2 %	À tous les 3 rapports recettes/ventes
Soumission pour un projet	—	—	(voir la note)

Note: Dans le cas des soumissions pour un projet, le remboursement de toute la contribution du PDME est exigé si le requérant réussit à obtenir tout contrat que le Ministère estime relié à l'effort. Toutefois, dans les cas où le contrat obtenu est de moins de 5 % de ce qui était prévu, le Ministère peut consentir à un remboursement réduit.

Si l'aide du PDME est fournie plus d'une fois au même requérant pour des activités entreprises sur le même marché, l'augmentation totale des ventes réalisées sur ce marché doit être rapportée pour **chaque projet** PDME et faire l'objet de remboursements en conséquence. Chaque projet, en effet, constitue une entité distincte, avec sa propre contribution du PDME et sa propre convention.

## Activités planifiées par le gouvernement

### Comment participer

Si vous êtes intéressé à participer à une mission commerciale ou à une foire commerciale parrainée par le gouvernement, contactez le Centre du commerce international le plus proche.

Si l'on invite votre entreprise à participer à une mission commerciale ou à une foire commerciale, veuillez répondre rapidement, car l'espace est attribué selon le principe du premier arrivé, premier servi. Assurez-vous que vous avez remis tous les frais de participation applicables avec le contrat signé. Dans tous les cas, l'approbation finale dépend de l'admissibilité.

Veillez vous assurer que vous n'avez pas d'obligations non encore réglées à l'égard du PDME.